Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 069-216900647-20261002-CM2026_61-DE

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE – DÉPARTEMENT DU RHÔNE**

**COMMUNE DE CONDRIEU**
**EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU LUNDI 29 SEPTEMBRE 2026**

Le vingt-neuf septembre deux mille vingt-six, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire sous la présidence de Madame Magalie VEYRIER, Maire.

**Membres présents** : Magalie VEYRIER ; Cécile AUBERT-MICHEL ; Jean-Marie FAVRE ; Sylvie CHENAVIER-DIANI ; Eric MOUNIER ; Lucie BRIATTE ; Aurélien CELLIER ; Gaëlle FRERY-RIGALDIES ; Jean-Frédéric VINCIGUERRA ; Raymond MICHEL ; Daniel DURR ; Stéphane BOULAHBAS ; Emmanuelle BRACCO ; ; Virginie JEGAT ; Alexis BISIAUX ; Priscille MICHEL ; Maud ALLIBE ; Michaël FAVIER ; Laura PARET ; Berthine SAVIGNAN ; Kentin PARET ; Serge DREVON ; Sylvie LAPORTE ; Elisabeth POZZI ; Jérôme MORGANT ; Loïc RENAUDEAU

**Membres absents** : Guillaume GEORGE

**Pouvoirs** : Guillaume GEORGE à Loïc RENAUDEAU

**Nombre de membres en exercice** : 27 **Nombre de membres présents** : 26 **Nombre de voix** : 27

**Date de Convocation** : 22 septembre 2026

**Secrétaire** : Laura PARET

## 2026-61– AIDE REGIONALE COMMERCE – DAMIEN COLOMB / ATRIHOME

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 1511-3 ;

**Vu** la convention entre la Région, Vienne Condrieu Agglomération et les Communes membres de l'intercommunalité, relative à l'aide « financer l'investissement de mon commerce de proximité » ;

**Considérant** que la société DAMIEN COLOMB a prévu la réalisation de travaux et investissements dans son commerce nommé ATRIHOME ;

**Considérant** que cette société a présenté une demande de subvention dans ce contexte ;

**Considérant** que la demande présente un montant éligible de travaux de 21 344,44 € HT ;

**Considérant** que si les demandes remplissent toutes les conditions requises, la Commune verse 15% du montant éligible (dans la limite du montant plafond fixé à 20 000 €) ;

**Considérant** qu'il y a lieu en conséquence de statuer sur l'attribution de l'aide ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité

**DECIDE** d'attribuer une aide d'un montant de 3 000,00 € à la Société DAMIEN COLOMB concernant le commerce ATRIHOME ;

**DECIDE** de conditionner le versement de l'aide au respect du règlement « Financer mon investissement commerce et artisanat » et notamment l'obtention des autorisations d'urbanisme obligatoires, la réalisation effective des travaux et la conservation de la propriété du bien aidé pendant une durée de deux ans après la date de la facture.

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 069-216900647-20261002-CM2026_61-DE

**AUTORISE** Madame la Maire ou son représentant à effectuer les démarches et à signer la convention, ainsi que tous documents afférents à la présente délibération.

MAIRIE DE CONDRIEU (Rhône)

La Maire,
Magalie VEYRIER

Pour extrait conforme,

Condrieu, le 2 octobre 2026

La secrétaire de séance,
Laura PARET